



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 14 mars 2023 – 18h30**

Date de convocation : 7 mars 2023.

Date d'affichage : 21 mars 2023.

L'an deux mil vingt et trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Bernard COTTIN, Michel-André ROCHETTE, Mmes Marie-Claude POTTIER, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Suzanne CHANUT, Roselyne ARCELIN, Céline SANTE.

Membres excusés : M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Jacqueline GIRARD, Mme Jocelyne REMIRE et Mme Marie-Louise BOUVIER.

Membre absent : Mme Laure SEYDOUX.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président remercie les membres du C.C.A.S. de leur présence. Il annonce les personnes excusées, et laisse ensuite la parole à Mme POTTIER.

DELIBERATION

6/2023 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 1^{er} février 2023.

Madame Marie Claude POTTIER demande à l'ensemble des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023.

Mme Florence CHEVASSON note qu'il s'agit du dispositif VIENS et non VA. La modification est prise en compte.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

POINTS A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Affectation du don.

Mme Marie Claude POTTIER rappelle le don de 1 000 € fait par un habitant de la commune afin d'apporter une aide financière aux familles de La Roche Vineuse en difficultés pour les repas au restaurant scolaire. Elle informe les membres du CCAS, qu'un courrier de remerciements a été envoyé au donateur. Après analyse des besoins, Mme Marie Claude POTTIER présente les différentes situations en fonction des quotients familiaux. Il en ressort qu'actuellement seules 3 familles ne sont pas à jour de leurs paiements. Il sera proposé une rencontre avec ces personnes, afin de faire un point sur leur situation.

Après discussion l'attribution d'une aide est différée. Un point sera refait en fin d'année scolaire, pour identifier les familles en difficultés et éventuellement apporter une aide ponctuelle pour les familles ayant un quotient familial plus faible.

Réflexion concernant la mise en place des paniers solidaires.

Ce point est reporté à une prochaine réunion, du fait de l'absence de Mme Marie Louise BOUVIER en charge des éléments d'information.

Réflexion concernant l'aide aux loisirs des adolescents.

Retour sur la réunion avec la Directrice du Centre de loisirs : Mme Florence CHEVASSON fait un point sur la demande d'aide d'une famille pour pouvoir participer à l'aide aux devoirs. Finalement la famille a inscrit un seul enfant.

Mme Florence CHEVASSON fait savoir que 3 enfants en situation de handicap sont accueillis au centre de loisirs pendant les vacances. Ces enfants nécessitent un encadrement spécifique, actuellement pris en charge par la CAF. Mme Anne FOUILLOUX a fait part des incertitudes quant à l'intervention de la CAF pour continuer à prendre en charge les enfants en situation de handicap. Une analyse financière est en cours.

Point sur les activités pour les adolescents : Mme Marie Claude POTTIER fait un point sur les aides apportées par le CCAS (prise en charge de 20% des frais d'inscription à une association de la commune). Pour l'année 2022-2023 le CCAS participe pour 49 enfants/adolescents de la commune pour un montant total de 1 939 €. Suite à la demande de certaines familles, Mme Florence CHEVASSON a pris contact avec le responsable du dispositif VIENS. Seul un adolescent de la commune a participé à un camp l'année passée. Après analyse, il semble que l'empêchement des jeunes à participer aux activités de VIENS est plutôt lié à un problème de transport, plutôt qu'au coût des activités, car elles ont lieu sur des communes assez éloignées (Senozan, Laizé et communautés de commune Mâconnais Tournugeois). Mme Florence CHEVASSON propose de mettre en place une participation du CCAS pour le camp.

Mme Florence CHEVASSON fait également part d'une demande de parents concernant la prise en charge d'activités sportives en dehors de la commune. Après discussion, il est proposé :

- d'identifier le nombre de jeunes entre 12 et 18 ans ;
- d'identifier les tranches de quotient familial ;
- d'identifier le budget disponible ;
- d'étudier les possibilités d'action en lien avec la piscine afin de mettre en place des actions pour apprendre aux enfants à nager ;
- d'étudier la piste des coupons sport.

Questions diverses.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19 h40

La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 6 juin 2023 à 18h30.